

**Auderghem - Plan communal de développement
dossier de base**

**Avis de la Commission régionale de développement
16 septembre 1998**

Vu l'ordonnance du 29 août 1991 organique de la planification et de l'urbanisme, notamment les articles 9 et 40 ;

Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale du 4 février 1993 relatif à la Commission régionale de développement ;

Vu le dossier de base du plan communal de développement de la commune d'Auderghem, transmis à la Commission le 17 juillet 1998 ;

Vu les avis ci-annexés des administrations et instances suivantes :

- Commission royale des Monuments et des Sites ;
- Administration de l'Aménagement du Territoire et du Logement ;
- Administration de l'Équipement et des Déplacements ;
- Administration des Pouvoirs Locaux ;
- Société de développement régional de Bruxelles ;
- Institut bruxellois pour la gestion de l'environnement ;

Vu l'audition des représentants de la commune en section spécialisée du 1 septembre 1998 et en séance plénière du 10 septembre 1998 ;

La Commission émet en date du 10 septembre 1998, l'avis suivant :

Avis global

Considérant :

- la clarté de présentation du dossier de base de plan communal de développement ;
- la bonne lisibilité du document ;
- la qualité de l'analyse historique ;
- l'originalité et la pertinence d'analyse de trois sites stratégiques, à travers laquelle Auderghem dégage les enjeux de réaffectation et de revalorisation.

Considérant cependant :

- que les propositions sont particulièrement abstraites et générales, ce qui rend difficile une lecture en termes d'objectifs et de priorités ;
- que l'on peut constater parfois un manque de cohérence entre le diagnostic et les politiques proposées

La Commission demande à la commune d'indiquer plus explicitement dans le projet de PCD ses choix et positions sur un certain nombre de sujets et spécialement en ce qui concerne les sites stratégiques pointés par elle.

Considérant :

- qu'un comité d'accompagnement, ouvert à toutes les forces vives présentes dans la commune, n'a pas été mis en place lors de l'élaboration du dossier de base ;
- qu'il s'ensuit un certain manque de transparence (les habitants,...ont du attendre la veille de l'enquête publique pour que l'information concernant le dossier de base soit diffusée) :

La Commission suggère une démarche plus active de communication et une meilleure prise en compte de l'avis des habitants et autres acteurs concernés au cours de l'élaboration du projet de PCD (comité d'accompagnement, réunions d'informations, publications notamment dans le bulletin communal, etc.).

De même, elle souhaite la mise en place de modalités d'enquête publique plus claires et plus démocratiques (diverses publications, synthèse, réunions d'information par quartier, etc.).

Considérant :

- l'absence de concertation avec les communes limitrophes ;
- la question des quartiers transfrontaliers soulevée par le PCD d'Etterbeek (p.e. le quartier de l'Arsenal) et qu'un tel point pourrait faire l'objet d'un traitement plus attentif à Auderghem ;
- le grand nombre de questions soulevées par la situation de quartiers transfrontaliers situés en partie sur la commune ;

La Commission demande :

- la mise en place d'une concertation plus étroite avec les communes voisines, avec lesquelles de multiples approches transversales pourraient être développées ;
- une réflexion sur le traitement des quartiers transfrontaliers (Pêcherie, la Chasse, avenue Le Bon, Delta ,quartier en bordure d'Overijse,...).

Considérant :

- que sur les cartes, qui sont au format A3, la commune ressort à trop petite échelle ;
- qu'il y figure de multiples erreurs de néerlandais dans plusieurs légendes ;

La Commission demande de rectifier ces défauts dans la représentation cartographique du projet de PCD.

Logement

Considérant :

- la volonté de la commune de développer sur le site Madison un projet mixte, avec du logement comme fonction principale, accompagnée de commerces de proximité, etc. ;
- l'importance de garder une population socialement mixte et de pouvoir répondre à des besoins de logements diversifiés ;

La Commission demande de veiller à ce que l'offre de logements prévus sur ce site soit suffisamment diversifiée et, de manière générale, de veiller au maintien dans la commune d'une gamme de logements à prix accessible.

Economie

Considérant :

- que le dossier de base souligne l'importance des PME insérées dans le tissu urbain mixte et leur intérêt au niveau de l'emploi local ;
- l'objectif de la commune de dynamiser les noyaux commerciaux ;

Considérant cependant :

- que le texte et les cartes relatifs aux questions économiques et aux entreprises restent au stade des généralités, bien que la commune ait défini des projets de développement ;
- un certain repli de la commune en terme de développement économique sur son territoire ;
- que le développement tertiaire et la politique de développement économique qui dépasse l'économie locale ne sont pas abordés au dossier de base ;
- que, malgré le fait que les sites importants sont étudiés dans le dossier, la commune ne dégage pas réellement sa position et ses propositions de réaménagement concernant les sites stratégiques relevés par elle ;
- que la commune semble vouloir conserver le site Delta comme réserve de développement ;

La Commission demande :

- *d'étoffer dans le projet de PCD la partie économique ;*
- *de prendre une attitude plus volontariste en matière de développement économique, en se prononçant clairement sur tous les aspects de ce développement ;*
- *de se prononcer plus clairement sur l'avenir des zones stratégiques : le site Interbrew notamment, forme, vu sa localisation centrale et sa surface importante, une zone particulière qui permettrait d'y envisager la reconstruction d'un vrai quartier urbain mixte intégré aux îlots limitrophes ;*
- *de mettre sur pied des actions en faveur du maintien et du développement de l'emploi présent dans le tissu urbain ancien à caractère mixte ;*
- *d'inscrire dans le projet de PCD une politique concrète d'accompagnement des noyaux commerciaux ;*
- *de définir plus nettement les options communales en matière de développement de la grande distribution (GB, Delhaize et future nouvelles grandes surfaces) ;*
- *d'entamer les études et concertations nécessaires à la définition de scénarios de développement à Delta, tenant compte de ses vocations et contraintes diversifiées (enjeux d'infrastructures de transport, parking, bureaux, fonction internationale, corridor écologique,...).*

Equipements et services

Considérant :

- les faiblesses des chapitres équipements, services collectifs de proximité (petite enfance, écoles communales, politique culturelle,...), traités de façon très superficielle.

La Commission demande de mieux prendre en considération ces différents outils comme réponses aux besoins sociaux actuels et futurs de la population et de définir des politiques spécifiques à cet égard.

Espaces publics

Considérant :

- que le PCD a comme objectif une amélioration des espaces publics ;
- qu'il propose à cet effet un programme et des principes intéressants de réaménagement qualitatif des espaces publics avec une répartition plus équilibrée de l'espace collectif au profit des usagers "doux" (piétons, cyclistes), en particulier aux carrefours, places publiques et axes majeurs, des aménagements favorisant le trafic lent, qu'il accorde une attention particulière quant à la qualité des espaces publics aux abords des écoles, des commerces, etc.;
- qu'il propose de développer des itinéraires alliant le patrimoine bâti et le patrimoine naturel, afin d'inciter les habitants à les respecter et à les entretenir ;

Considérant :

- par ailleurs les problèmes particuliers et stratégiques que représentent le boulevard du Souverain d'une part et l'axe de pénétration E411 d'autre part comme espaces publics et axes structurants du paysage ;

La Commission apprécie les efforts de la commune dans ce domaine et appuie la politique en la matière.

Elle demande une prise en considération et un approfondissement des options de requalification globale du boulevard du Souverain et de la E411.

Espaces verts

Considérant :

- que le PCD donne une bonne définition du maillage vert et bleu et de ses principaux objectifs : protection du patrimoine vert, développement des continuités vertes et bleues créant des liaisons entre les espaces verts internes à la commune, entre la commune et les territoires limitrophes, augmentation de la biodiversité et aménagement de nouveaux espaces verts dans les zones déficitaires ;
- que le maillage vert écologique serait notamment à développer selon un axe est-ouest (comprenant le site forestier du Rouge Cloître, les vallons de Bergoge puis de la Héronnière, Tercoigne, Delta, la plaine des Manoeuvres) et selon un axe nord-sud (vallée de la Woluwe et promenade de l'ancien chemin de fer);
- que la zone du GB offre une possibilité de jonction du maillage vert et bleu ;

La Commission demande :

- de réaliser la jonction entre les deux axes de maillage vert, et avec le tracé de la promenade verte régionale qui passe près du Bergoge ;
- de rétablir la continuité du maillage bleu, notamment en reconnectant le Watermaelbeek à la Woluwe, séparant les eaux de source et les eaux pluviales des eaux usées, pour un rendement meilleur de la future station d'épuration).

La Commission appuie particulièrement (dans la mise en oeuvre du maillage) :

- la création de petits espaces verts relais dans les zones déficitaires ;
- la création et l'amélioration des cheminements verts, tels les aménagements proposés pour l'ancienne ligne ferroviaire Bruxelles-Tervueren en faveur des piétons et cyclistes, tout en y maintenant les caractéristiques paysagères et écologiques (végétation et revêtement existants) ;

- la création d'une double liaison "maillage vert et bleu" dans la vallée de la Woluwe entre le parc Seny et l'ancienne ligne de chemin de fer ;
- la prise en compte du franchissement des barrières urbaines (voies de circulation telles la chaussée de Wavre, l'avenue de Tervueren, le boulevard du Souverain, l'axe E411 - Delta) ;
- la protection des intérieurs d'îlots et leur verdurisation ;
- le respect du caractère forestier et proche de la nature, notamment dans la partie Est de la commune;
- le respect des zones de lisière qui conditionnera l'avenir de l'écosystème de la forêt de Soignes.

La Commission insiste sur :

- la remise à ciel ouvert de certains cours d'eau (par exemple : Watermaelbeek et certaines parties de la Woluwe) ;
- la gestion différenciée des espaces verts ;
- la taille douce ;
- le besoin de respect effectif de la réglementation en matière d'interdiction d'usage des pesticides, en vue d'une gestion plus écologique et différenciée des espaces faisant partie du maillage vert.

Déplacements et stationnement

Considérant :

- que la commune est traversée par trois grandes artères de circulation, qui connaissent des problèmes de sécurité routière (importance du trafic et vitesses de circulation diverses) et de nuisances (bruit, pollution) ;
- les problèmes de stationnement et les avis contradictoires sur les solutions à y apporter, émanant de l'enquête publique ;
- l'expérimentation par la commune du système de la carte riverain ;
- l'importance de la mixité de la chaussée de Wavre ;
- la proximité de la station métro Demey (près du site GB) et la demande de stationnement importante;
- l'intérêt important (en termes de surface, enjeux, projets, acteurs divers) du site Delta ;
- certains problèmes d'accessibilité par les transports en commun des sites et équipements périphériques;

La Commission demande :

- l'insertion explicite des conclusions du plan de circulation et de stationnement annoncé par le présent dossier de base du PCD ;
- l'intégration à ces options au projet de PCD des travaux du groupe de travail (avec IBGE-AED) mis sur pied sur le problème du bruit ;
- l'arbitrage par la commune, dans son PCD, des conflits en matière de stationnement, par exemple au sujet des grands axes (boulevard du Souverain, boulevard des Invalides) et, dans le cadre du soutien des noyaux commerciaux existants (chaussée de Wavre), une clarification de sa position face aux propositions divergentes de réaménagement de certains axes tels que le boulevard Souverain, le boulevard des Invalides ou la chaussée de Wavre ;
- l'énonciation claire de la position communale par rapport aux contraintes et potentialités du système de déplacements que représente le développement du site Delta ;
- l'intégration dans le projet de PCD les réflexions en cours (avec l'IBGE) concernant la construction de passerelles permettant la continuité de l'itinéraire cyclo-piéton ;
- une réflexion pour améliorer la desserte en transport en commun des endroits moins centraux de la commune (vers la forêt, dans l'esprit du prolongement proposé du métro vers Jesus Eik, sans emprise sur la forêt de Soignes).

Fonction internationale

Considérant :

- que les fonctions nationale et internationale de la commune sont à peine traitées dans le dossier de base ;
- qu'il ne suffit pas d'estimer que cet aspect dépasse le cadre et le pouvoir de décision de la commune
- que les fonctions nationale et internationale sont particulièrement présentes sur le territoire d'Auderghem (bâtiments de l'Union européenne, école japonaise, proximité de la nouvelle école européenne,...) ;
- que cette présence internationale interagit avec les autres domaines traités par le dossier de base (circulation, développement économique, logement,...) :

La Commission demande de prendre plus en compte la fonction nationale et internationale dans le projet de PCD.